

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 juin 2018 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Michel Croteau, maire
- Mme Jocelyne Boivin, conseillère
- M. Yvan Duval, conseiller
- M. Clément Gignac, conseiller
- M. Jean-Sébastien Sheedy
- M. Claude Tessier, conseiller
- M. Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTES:

- Mme Vivian Viviers, directrice générale
- Mme Roxane Ouellet, inspectrice municipale

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2018 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale ;
7. Rapport de la directrice générale ;
 - a. Programme d'aide à la voirie locale ;
 - b. Projet pilote avec l'environnement et la CBJC ;
 - c. Offre de service Plan de lutte à la Renouée du Japon ;
 - d. Marquage de la route ;
8. Dérogation mineure pour le 144, chemin Thomas-Maher ;
9. Avis de motion pour adoption du Règlement de construction (2018-260) ;
10. Adoption des états financiers ;
11. Dossier Club Nautique et 6 à 8 ;
12. Dossier Hôtel de Ville ;
13. Autres sujets ;
 - a) Adoption du règlement de revégétalisation ;
 - b) Vidange des bacs semi-enfouis ;
14. Période de questions
15. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter après avoir ajouté les items suivants :

- Au point 7 : d) Marquage et lignage de la route;
- Au point 13 : a) Adoption du règlement sur la revégétalisation;
b) Vidange des bacs semi-enfouis;

CA-063-2018 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté avec les ajouts proposés.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mai 2018

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 22 mai 2018.

CA-064-2018 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 mai 2018 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de mai 2018 ;
- Conciliation bancaire au 31 mai 2018 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de mai 2018.

CA-065-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de mai 2018 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de juin 2018.

CA-066-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Ouellet mentionne aux membres du conseil que 17 permis et certificats ont été émis en mai pour un montant de 485 315 \$. Le cumulatif d'émission des permis au 31 mai 2018 est de 1 465 065 \$.

a) L'agrile du frêne

Mme Ouellet informe les membres du Conseil qu'elle a reçu une formation à la MRC de la Jacques-Cartier concernant l'agrile du frêne et remet aux membres du conseil un document expliquant ce phénomène.

CA-067-2018 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspectrice municipale.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

a) Programme d'aide à la voirie locale

Mme Viviers mentionne aux membres du Conseil que suite à une demande de subvention faite pour des travaux routiers, le ministère nous réfère à un autre programme soit le Programme d'aide à la voirie locale qui dispose de plus d'argent et qui se rattache plus à la demande faite en plus de verser 75 % des coûts au lieu de 50%. Elle doit donc produire une résolution du Conseil pour pouvoir déposer la demande.

CA-068-2018 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉ

b) Projet pilote en collaboration avec la CBJC et le MDDELCC

Mme Viviers explique aux membres du Conseil qu'elle a assisté à une rencontre avec les membres de la CBJC, deux représentants du MDDELCC ainsi que des représentants des villes de Fossambault-sur-le-Lac et Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Le MDDELCC a mis sur pied un projet pilote pour vérifier l'état des lacs et faire un suivi de la qualité de l'eau des lacs. Trois lacs ont été sélectionnés pour ce projet, dont le Lac-Saint-Joseph.

Ce projet s'échelonne sur une période de trois ans avec rapports annuels. Le budget à long terme se détaille comme suit :

- Analyses de laboratoires :	7 000 \$/an	Défrayé par MDDELCC
- Matériel nécessaire :	10 000 \$ à 20 000 \$	Défrayé par MDDELCC
- Support et analyses diverses	40 à 100 heures/an	Défrayé par MDDELCC
- Échantillonnage	40 heures/pers/an	CBJC et municipalités
- Embarcation et mise à l'eau		CBJC, MDDELCC et villes

Le coût annuel serait de 5 778,63 \$ payable par les trois municipalités soit 1 926,21 \$ chacune.

CA-069-2018 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à signer l'offre de service de la CBJC concernant le suivi de l'état de santé du Lac-Saint-Joseph.

ADOPTÉ

c) Plan de lutte à la renouée du Japon

Mme Viviers remet aux membres du Conseil l'offre de service de la CBJC afin de continuer le programme d'éradication de la renouée du Japon près du chemin Thomas-Maher. Le coût de ce projet est évalué à 8 840 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2018.

CA-070-2018 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à signer l'offre de service de la CBJC en ce qui concerne le Plan de lutte à la renouée du Japon près du Chemin Thomas-Maher.

ADOPTÉ

d) Marquage et lignage du chemin Thomas-Maher

Mme Viviers présente aux membres du Conseil une offre de service reçue de la compagnie Gonet pour le marquage et lignage de la route aux mêmes termes et conditions qu'il y a deux ans soit 8625,20 \$ plus taxes.

CA-071-2018 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à donner mandat à la compagnie Gonet inc. pour le marquage et lignage de la route aux mêmes termes et conditions que ceux établis dans l'offre de service.

ADOPTÉ

8.- Dérogation mineure pour le 144, chemin Thomas-Maher

M. Claude Tessier explique la demande de dérogation mineure qui a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme. Il s'agit d'agrandir un garage à bateau qui est trop court afin de permettre d'entrer son nouveau bateau et d'améliorer l'extérieur de ce garage. La recommandation du CCU est à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce qu'il y ait une porte devant.

CA-072-2018 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le 144, chemin Thomas-Maher, conditionnellement à ce qu'une porte soit installée devant le garage à bateau.

ADOPTÉ

9. Avis de motion pour adoption du Règlement de construction (2018-260)

Mme Roxane Ouellet explique les modifications apportées au Règlement de construction.

CA-073-2018 AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le Conseiller Jean-Sébastien Sheedy qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté modifiant le règlement de construction dont le projet est joint au présent avis de motion.

10.- Adoption des états financiers

M. Clément Gignac fait la présentation des états financiers préparés par la firme Beaudet, Fontaine et indique que dû à une gestion serrée des dépenses ainsi qu'aux droits de mutation qui sont imprévisibles, nous avons généré un surplus pour 2017.

CA-074-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil adopte les états financiers préparés par la firme Beaudet, Fontaine pour l'année 2017.

11.- Dossier Club Nautique et 6 à 8

Mme Jocelyne Boivin mentionne qu'en date de ce jour, il y a 65 inscriptions au Club Nautique incluant les semaines intensives de wake.

Pour ce qui est des 6 à 8, un nouveau comité a été formé, présidé par M. Bernard Brouillette. Les membres de ce comité sont M. Maurice Renoux, Noël Bédard, Danielle Audet et Sophie Pelletier. Il y aura des « Food Truck » et nous devons déboursier 250 \$ par semaine s'ils ne couvrent pas leurs frais.

12.- Dossier Hôtel de Ville

M. Michel Croteau explique les résultats des ouvertures de soumissions au bureau des architectes le 13 juin dernier.

ATTENDU QUE des demandes de soumissions publiques ont été faites par le biais du SEAO auprès d'entrepreneurs de la région concernant la construction d'un Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE cinq (5) entreprises ont déposé des soumissions le 13 juin 2018 à 10h00 au bureau des architectes STGM ;

ATTENDU QUE MM. Michel Croteau et Jean-Sébastien Sheedy ainsi que Madame Vivian Viviers, de même que des représentants des entrepreneurs étaient présents lors de l'ouverture des soumissions ;

ATTENDU QUE les soumissions soumises répondaient en tous points aux exigences et formalités décrites à la demande de soumissions;

ATTENDU QUE les soumissions déposées étaient les suivantes:

Lévesque et associés Construction inc.	724 140,00 \$ plus taxes
Oikos Concept	732 194,00 \$ plus taxes
L'Intendant inc.	809 710,00 \$ plus taxes
Trudel Construction inc.	839 966,30 \$ plus taxes
Construction Côté et Fils	850 789,00 \$ plus taxes

Il est recommandé au Conseil municipal d'accorder le contrat à la firme Lévesque et associés Construction inc. au montant de 724 140,00 \$ plus les taxes applicables pour la construction de l'Hôtel de Ville.

CA-075-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil accorde le contrat de construction de l'Hôtel de Ville à la firme Lévesque et associés Construction inc. au montant de 724 140 \$ plus les taxes applicables.

13- Autres sujets

a) Adoption du Règlement sur la revégétalisation des rives (2018-258)

Le Maire, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le règlement numéro 2018-258 concernant la revégétalisation des rives.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2018-258 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. Claude Tessier et résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2018-258, tel que rédigé.

b) Vidange hebdomadaire des bacs semi-enfouis

M. Jacques Tessier indique qu'il s'est informé auprès de la Régie régionale pour connaître les coûts de vidange hebdomadaires des bacs semi-enfouis durant l'été. Le coût additionnel est de 1025 \$ par semaine pour les deux sites. Il est convenu de l'essayer pour cet été et nous verrons par la suite.

CA-076-2018 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise l'ajout de six collectes des bacs semi-enfouis durant la période estivale au coût de 1 025 \$ par semaine.

14.- Période de questions

Pour répondre à une question récurrente, Mme Vivian Viviers informe les personnes présentes que suite à une rencontre avec les représentants du MDDELCC, elle s'est informée à savoir si on pourrait retarder la baisse du niveau du lac jusqu'à la fin de semaine de l'Action de Grâce.

Ils sont ouverts à une discussion à ce sujet et ont manifesté l'intention de faire une rencontre avec les citoyens de Lac-Saint-Joseph et de Fossambault-sur-le-Lac dans la deuxième semaine du mois d'août pour expliquer les raisons de cette baisse et discuter de la date idéale.

Dès qu'elle aura la date précise de cette rencontre, Mme Viviers transmettra un communiqué aux citoyens pour les en informer et organisera cette rencontre d'information.

15.- Levée de la séance

La séance est levée à 21h45.

CA-077-2018 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 21h45.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire